

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 27 mars 2007

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 19 mars 2007 s'est réuni le 27 mars 2007 à 18 H dans la Salle polyvalente de Malicorne.

BIZENEUILLE	Bernard PANNINI Etienne LAZARO, excusé remplacé par Mireille Rousseau
LA CELLE	Gabriel BRIDONNEAU Martial GIRAUD
CHAMBLET	Jean-Paul MICHARD Alain CHANIER, présent jusqu'à la question n°14
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Annie LAVILLE Luc BRZUSTOWSKI Jeanne DURAND Claude RIBOULET
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé remplacé par Didier QUICHON Paul LABOISSE
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Marie – Ch FROELHY Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Jacky RIVIERE, excusé remplacé par Jean LAFLEURIEL
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie – Alice BARRAUX Gilles MARTIN Guy THEVENET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean Marie VEYSSET
VERNEIX	Guy PASSAT, présent à partir de la question n°3 Raymond LIMOGES

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 5 février 2007.
André Savy est nommé secrétaire de séance.

1) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES DE GESTION 2006 – ADOPTION :

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion 2006 en ce qui concerne le Budget Principal de la Communauté de Communes, son Budget Annexe des Zones Industrielles, son Budget Annexe de l'Atelier Relais Alzin ainsi que son Budget Annexe des Autres opérations assujetties à la TVA et a déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2006 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2006 – ADOPTION ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude De Pin élu Président de séance en application de l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2006, dressé par Monsieur Jean Louis GABY, Président, qui s'est retiré au moment du vote, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives dudit exercice, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2006, affecte les résultats 2006 comme présenté, et donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs.

3) BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2007 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les projets de budgets Primitifs pour l'exercice 2007 concernant le budget principal, son budget annexe « aménagement des zones industrielles », son budget annexe « atelier relais Alzin », son budget annexe « autres opérations assujetties à la TVA », son budget annexe « ZAC de Magnier » qui s'équilibrent respectivement en recettes et en dépenses à la somme de 7 652 952,37 Euros, 1 424 989,74 Euros, 99 482,79 Euros, 587 112,97 Euros, et 964 844,00 Euros.

Au budget primitif 2007, des crédits concernant des subventions au Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sont inscrits et ont fait l'objet d'un débat quant à leur intérêt pour la Communauté de Communes. Jean-Claude De Pin fait remarquer tout d'abord que concernant l'Agence Locale du Tourisme, il s'agit d'une cotisation et non d'une subvention comme il apparaît sur le projet de budget primitif.

Jean-Louis Gaby fait lecture du bilan global d'activités du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Jean-Claude De Pin précise que le Pays est le biais par lequel il est possible d'obtenir des aides de la part du Conseil Régional d'Auvergne. Claude Riboulet déclare qu'il faut distinguer deux choses : d'une part la structure Pays : le syndicat mixte, qui a un coût de fonctionnement, d'autre part le fait que le Conseil Régional a décidé d'adosser ces aides aux structures qui adhèrent à un Pays. Il déclare qu'il dénonce la politique régionale, mais que grâce à l'existence du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, la Communauté de Communes a pu bénéficier de subventions rapidement.

Jean-Claude De Pin déclare que l'adhésion à l'Agence Locale du Tourisme, dont le but est le développement de la promotion touristique à travers l'Office de Tourisme de Pôle permettra d'obtenir des subventions. Dans les 5 ans à venir, quelques millions d'euros de subvention pourraient bénéficier aux territoires du Pays. L'adhésion à l'ALT permettra l'édition de guides touristiques, d'être présent sur des salons, participer à des actions de promotion, d'obtenir des aides pour des créations de gîtes Dans un premier temps, des subventions seront versées à l'Office de Pôle, qui est porté par l'Office de tourisme de Montluçon, pour son fonctionnement. Les cotisations sont

calculées en fonction du nombre d'habitants. Il précise également que cet office ne remplacera pas l'office de tourisme de Nérès-les-Bains.

Marie-Alice Barraux fait remarquer l'augmentation du fonds de concours versé à l'Ecole Musique de Commentry entre 2006 et 2007 (98 000 € en 2006 ; 120 000 € en 2007). Jean-Louis Gaby précise que le nombre d'élèves a augmenté.

Claude Riboulet rappelle les deux solutions qui avaient été envisagées lors de la création de la Communauté de Communes : 1^{ère} solution : l'école de musique de Commentry devenait de compétence communautaire ; 2^{ème} solution : le versement d'un fonds de concours à la Commune de Commentry. C'est cette 2^{ème} solution qui avait été choisie. Le fonds de concours est calculé selon le nombre d'élèves originaires de la Communauté de Communes hors Commentry. Il fait remarquer que le fonds de concours attribué par la Communauté de Communes ne tient pas compte des élèves originaires de Commentry. D'autre part, il souligne que l'Ecole de musique a un coût, tant en charges de personnel qu'en charges de bâtiment...Elle possède des professeurs dans les différents instruments. L'Ecole de musique de Commentry est labellisée dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques et est rattachée à celle de Montluçon. Une structure plus légère ne posséderait pas les mêmes atouts.

A la question de Gilles Martin sur les élèves provenant de Communes hors Communauté de Communes, Claude Riboulet répond que ces élèves là ne sont pas prioritaires et que le tarif n'est pas du tout le même.

Jean-Louis Gaby propose de fournir au prochain Conseil Communautaire un tableau récapitulatif du calcul du fonds de concours avec la commune d'origine des élèves.

Jean-Louis Gaby fait remarquer que figure en opération nouvelle pour 2007 l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la Croix de Fragne à Verneix.

André Savy fait remarquer l'important reste à charge de la structure multi-accueil, relais d'assistantes maternelles « 3 Pommes ». Jean-Louis Gaby annonce les normes pour les structures nouvellement créées, notamment l'obligation de présence d'une infirmière 4h/semaine.

4) DETERMINATION DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux additionnels de la manière suivante (taux identiques à ceux voté en 2006) :

Taux additionnel de taxe d'habitation :	1,05%
Taux additionnel de taxe foncière bâti :	1,53%
Taux additionnel de taxe foncière non bâti :	3,08%
Taux additionnel de taxe professionnelle :	1,40%

Le taux de la taxe professionnelle de zone reste égal à 8%

5) ADMINISTRATION GENERALE – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 1 239 460,00 €, et décide de fixer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels qu'ils ont été présentés.

Michel Champomier intervient à propos de la distribution des badges d'accès à la déchetterie qui a lieu à la déchetterie, ce qui pose des problèmes pour les personnes âgées qui ont des difficultés pour se déplacer.

Michel Givernaud précise que les badges sont remis à la déchetterie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, et qu'ensuite ils seront à retirer directement au SICTOM. Marie-Christine Froelhy propose que les usagers puissent retirer les badges à la Mairie de leur domicile. Michel Givernaud en parlera en réunion de bureau. Il précise que la hausse de la participation « ordures ménagères » est due au fait que Sictom n'enfouit plus les déchets.

6) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT DE SUIVI DE PROGICIELS – CONTRAT D'ABONNEMENT AUX EVOLUTIONS DES SUPPORTS D'AUTOFORMATION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats à intervenir avec la Société MAGNUS afin d'assurer le suivi et les mises à jour des progiciels de gestion de la Communauté de Communes.

7) ADMINISTRATION GENERALE - GESTION DU PERSONNEL – FORMATION - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention simplifiée de formation professionnelle avec l'organisme TPMA, cette convention concerne une action de formation intitulée « Journées d'études des animateurs responsables de relais assistantes maternelles ». Le coût de la formation s'élève à la somme de 200 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2007.

8) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL 3 POMMES - FORMATION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'inscription de Nelly Lallot à une formation sur les techniques d'animations d'ateliers d'enfants. Le coût de la formation est de 1 385 euros qui comprend la formation à distance + option multimédia (CD Rom d'apprentissage). Les crédits sont inscrits au budget primitif 2007.

9) ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT DE LOCATION-ENTRETIEN MACHINE A AFFRANCHIR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir avec la société SECAP pour la location entretien d'une machine à affranchir avec balance intégrée pour un montant de 552,50 € HT par an. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2007.

Gilles Martin fait remarquer que le coût de location de la machine à affranchir représente environ 1000 timbres. Michel Champomier rappelle que la Poste accorde une réduction sur la facture d'affranchissement pour les utilisateurs de machine à affranchir.

10) ADMINISTRATION GENERALE – PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER – ADHESION A L'AGENCE LOCALE DE TOURISME :

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Agence Locale Tourisme, et décide à l'unanimité de verser à l'A.L.T une cotisation qui s'élève à 6 833 € pour l'année 2007. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2007.

Jean-Claude De Pin présente le budget de l'ALT. Il fait part du montant des contributions des autres Communautés de Communes et rappelle que l'Office de Pôle bénéficiera de 35 000 € de la Région pour son fonctionnement ainsi que de 7 500 € du Département. Une autre subvention d'un montant de 20 000 € pourrait les compléter en fonction du montant de la taxe de séjour qui serait éventuellement collectée. Il précise également que Jean-Paul Michard et lui-même représentent la Communauté de Communes au sein de l'ALT.

11) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES RECYCLABLES – CONVENTION SOCIETE AUTOBAR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la Société AUTOBAR FLEXIBLE PACKAGING basée à Yssingeaux dans le cadre d'une collecte gratuite des plastiques agricoles usagés en vue de leur recyclage.

12) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES RECYCLABLES – CONVENTION CHAMBRE D'AGRICULTURE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la Chambre d'agriculture dans le cadre d'une collecte gratuite des plastiques agricoles usagés en vue de leur recyclage.

13) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA CROIX DE FRAGNE – 2EME TRANCHE:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les travaux de poursuite de l'aménagement de la zone d'activité de la Croix de Fragne, d'autoriser Monsieur Le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 160 000 € HT, les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2007 Annexe « Aménagement des Zones Industrielles », et d'autoriser Monsieur Le Président à solliciter les aides afférentes auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne et le Conseil Général de l'Allier.

14) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA CROIX DE FRAGNE – 2EME TRANCHE – MARCHE D'ETUDES:

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la Société BGN pour les études en vue de l'exécution des travaux d'aménagement de la 2ème tranche de la Croix de Fragne. Le taux de rémunération est égal à 6,10%, sur la base d'une estimation du montant HT des travaux de 160 000,00 € HT.

15) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MARCHE DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SG2A – Société de gestion des aires d'accueil- 69 140 Rillieux-la-pape pour un montant de 86 400,00 € HT / an pour la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage, et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

Il est précisé que la Société qui a été retenue gère également l'aire de Saint-Pourçains sur Sioule. Monsieur le Président rappelle que le rond-point qui se situe au niveau de l'aire d'accueil sera terminé en mai 2007. Gilles Martin fait part à l'assemblée des éléments d'analyse de la commission

d'appel d'offres. A la demande de Claude Riboulet, il est précisé que le contrat sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.
Il est également souhaité que la période de fermeture annuelle de l'aire soit coordonnée avec celle de Montluçon.

16) ACTION SOCIALE – ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT « MAISON RESTAURANT » - DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement de la « maison restaurant », pôle autonome du futur accueil de loisirs intercommunal, et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer la demande de subvention au titre des « Gros équipements des communes ou de leurs groupements » globalisée sur 2 ans auprès du Conseil Général de l'Allier.

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit pas d'un restaurant inter-administratif et qu'il ne fera pas concurrence avec les restaurants existants. Il pourra être utilisé pour des classes vertes ou des colloques par exemple.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Président fait le point concernant l'évolution du dossier ZAC de Magnier et précise que la prochaine étape d'aménagement de cette zone d'activité se situe à début août.
- Jean-Paul Michard annonce que Monsieur Boudet sera installé en mai 2007 sur la zone de la Croix de Fragne, et que pendant tout le mois de mai des formations de niveau national se dérouleront au sein de son établissement. Il fait remarquer les retombées positives pour le commerce local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.